



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département 11

Arrondissement de Narbonne

## COMMUNE DE ROQUEFORT DES CORBIERES

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 011-211103221-20260427-2026\_39-DE



### Délibération n°2026-39 Séance du 27 Avril 2026

#### **OBJET : Bail portant sur la mise à disposition d'un terrain communal pour l'implantation d'un Pylône en téléphonie mobile**

Date de convocation : le 21 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : le 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Marie-Christine THÉRON-CHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

BETRIU Jacques, CANDAU Morgan, COMBES David, FERRÈRES Christian, FOURNIER Jean-Pierre, GILLIOT Sophie, GUIPET Christian, MAS Marjorie, NÉDELLEC Gwenaëlle, NORVEZ Marie-Christine, OTH Céline, THÉRON-CHET Marie-Christine, VIAN Yves, VIÉ Pierre, WALSH Hélène.

Nombre de conseillers présents : **14**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : **0**

Absent non excusé : **0**

Procuration : **01**

Mme OTH Céline donne procuration à Mme GILLIOT Sophie

Secrétaire de séance : Mme GILLIOT Sophie

#### Exposé du rapport :

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de voter pour la signature d'un bail afin de mettre à disposition une partie de la parcelle C 1719 d'une superficie d'environ 60 m<sup>2</sup>, avec l'entreprise TOTEM France.

Ce bail sera signé pour une durée de 12 ans à compter de sa date d'entrée en vigueur. Il sera mandaté à l'entreprise TOTEM France un loyer annuel de 3500,00€ (Trois mille cinq cents euros) nets qui sera augmenté annuellement de 1% à la date anniversaire du contrat sur la base du loyer de l'année précédente.

Il sera installé sur la parcelle C 1719 un Pylône pour la téléphonie mobile.

#### Proposition de vote par le maire :

**Il est proposé au conseil municipal de :**

**D'ACCEPTER** de signer le contrat de bail avec l'entreprise TOTEM France pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle C1719 pour une durée de 12 ans avec un loyer annuel de 3500,00€ nets augmentés annuellement de 1% afin d'implanter un Pylône en téléphonie mobile.

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents et représentés :**

**15 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION**

### DÉCIDE

**D'ACCEPTER** de signer le contrat de bail avec l'entreprise TOTEM France pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle C1719 pour une durée de 12 ans avec un loyer annuel de 3500,00€ nets augmentés annuellement de 1% afin d'implanter un Pylône en téléphonie mobile,

**DE DONNER POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces opérations.

Madame le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes ou documents y afférant.

Fait et délibéré en séance,

Le 27 avril 2026,

Affichée le :

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Le secrétaire de séance

**Sophie GILLIOT**



Le Maire

**Marie-Christine THERON-CHET**

